

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | |
|--------------|--------|
| Sur un an | 25 fr. |
| » six mois | 14 » |
| » trois mois | 7 » |

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 150 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES. Chez M. van Weelken, Libraire, Lange Pooten, n° 11. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction.

LA HAYE, 3 Février.

Insurrection de Palerme.

La Gazette d'Augsbourg s'est trompée en annonçant la répression des troubles de Palerme. A la date du 23, la ville était encore au pouvoir des insurgés; loin de s'être laissé désarmer par les concessions tardives que leur a faites le roi de Naples, ils les ont rejetées unanimement.

Voici, du reste, sur les événements dont Palerme a été le théâtre, des détails très-complets. Nous les empruntons au Journal des Débats.

Les craintes que nous avons exprimées, il y a deux jours, se sont malheureusement réalisées: le peuple de Palerme, enivré par les succès qu'il avait obtenus, irrité au plus haut degré par le bombardement que la ville avait eu à souffrir pendant quarante-huit heures, a refusé de se soumettre à aucune concession.

Nous avons reçu ce soir un grand nombre de lettres et de pièces relatives aux événements de Palerme en particulier, et généralement à l'état du royaume de Sicile. Nos dernières lettres de Palerme ont du 21 de ce mois; celle de Naples est du 24. Nous allons tâcher de donner ici l'analyse de notre correspondance, autant du moins que l'heure avancée à laquelle elle nous est parvenue dans la soirée, pourra nous le permettre.

Nos lecteurs savent déjà que le 12 janvier, jour de la fête du roi, le peuple de Palerme s'était insurgé, après avoir qu'on dit qu'il prendrait les armes si à ce moment-là les réformes auxquelles l'inspiration, n'étaient pas accordées. A la suite de quelques tentatives de répression qui n'avaient rien de sérieux, les troupes royales, abandonnant les quartiers situés au centre de la ville, s'étaient retirées dans les casernes, dans les forts et au palais royal. Les insurgés s'étaient présentés dans les principales maisons pour se faire livrer les armes qui s'y trouvaient. Dans la nuit, le bâtiment à vapeur le Vesuvio fut envoyé à Naples par l'autorité supérieure, avec défense expresse de prendre aucune lettre, aucun passager.

Le 13, dès sept heures du matin, le tocsin appelait aux armes la population, et le bruit de la fusillade se faisait entendre. De temps en temps, dans la direction du palais, retentissaient des décharges d'artillerie: des groupes de quinze à vingt individus, armés de fusils de chasse, de sabres, de cannes à épée, et dirigés par des jeunes gens bien mis, parcouraient la ville aux cris de: «Viva Ferdinand III! viva la Constitution de 1812!» A partir de ce jour, l'insurrection ne fit que s'étendre et se fortifier. Après une série de combats souvent meurtriers, l'insurrection, le gouvernement ayant tout à fait cessé d'être reconnue dans la ville, fut organisée par la force des choses une espèce d'organisation de la population, qui fut divisée en différents comités aux noms suivants: 1° comité de la défense de la ville; 2° comité des finances, présidé par le marquis de Budini; 3° comité des approvisionnements, présidé par le prince de la ville, marquis de Spedalotto; 4° comité des affaires d'Etat, présidé par le marquis de camp en retraite, don Ruggero Settimo, homme capable et d'une grande popularité. Parmi les membres influents de ces comités, nous citerons particulièrement M. L. Stabile et Scaglia, le premier négociant, le second avocat.

Depuis le commencement de l'insurrection, les troupes royales n'ont pas cessé d'occuper les positions suivantes: le palais royal, où se trouve le lieutenant du roi en Sicile; le fort de Castellamare, les casernes du Môle, la prison située entre le Môle et la ville; le palais des finances sur la place de la marine, au bas de la rue de Tolède, et les casernes qui avoisinent le palais royal. Comme nous l'avons déjà dit, ces troupes furent renforcées par un corps de 6,000 hommes porté sur une escadre de neuf frégates à vapeur que le roi fit partir en toute hâte de Naples, et qui arrivèrent devant Palerme dans la journée du 15, à quatre heures de l'après-midi. Après un séjour de vingt-quatre heures, le capitaine d'Aquila, frère du roi, est reparti pour Naples avec deux de ces bâtiments; deux autres bâtiments ont été détachés de l'escadre dans la journée du 17, et il est resté cinq frégates en vue de la ville.

Dès la nuit du 13 au 14 janvier, le fort de Castellamare lançait des bombes et des boulets sur la ville, quoiqu'il n'y eût encore eu que des engagements partiels et peu meurtriers entre les troupes et les insurgés. Aucun avis, aucun signal n'avait annoncé à la partie inoffensive de la population le danger qui la menaçait, aucun délai n'avait été accordé aux divers consuls pour se retirer et pour mettre en sûreté leurs nationaux.

Dès le lendemain, le commandant du bâtiment à vapeur anglais le Bulldog avait fait auprès du lieutenant du roi des démarches infructueuses pour obtenir la suspension du bombardement. Le 15 les bombes pleuvaient encore, lorsque le consul de France, M. Bresson, a cru devoir faire un appel à ses collègues, dans l'intérêt des Français et de l'humanité. Se réunissant aux consuls de Sardaigne, de Suisse, des Etats-Unis, de Prusse et de Russie

il s'est rendu au palais auprès du duc de Majo, pour lui demander de faire cesser le bombardement. Le consul d'Angleterre, privé de l'usage de ses jambes, et celui d'Autriche, dont la maison était située à une distance trop considérable pour qu'il pût être averti à temps, ont ratifié cette démarche du corps consulaire, sans pouvoir prendre part. Elle n'était pas sans danger. Près du palais, la députation fut accueillie à coups de fusil par les troupes; personne heureusement ne fut atteint. Introduits auprès du duc, les consuls chargèrent M. Bresson, consul de France, de porter la parole. Après une longue discussion, le duc de Majo donna par écrit la promesse d'une suspension d'armes de vingt-quatre heures. De là les consuls, obligés de franchir de nombreuses barricades, se rendirent au palais du sénat, situé au centre de la ville, et dans lequel les comités s'étaient établis en permanence. Les propositions qu'ils présentèrent, dans la vue d'arriver à une suspension d'hostilités, n'eurent pas le résultat qu'on en espérait. Profitant du court répit qu'on avait obtenu des autorités, le consul de France s'empressa de notifier un trois-mâts américain qui était ancré dans le port, et après des difficultés inouïes, le 16, un embarcadere tous les Français auxquels l'état d'insurrection de la ville avait permis de se rendre au port. On était dans le nombre le comite et la comtesse de Royall. Plusieurs étrangers avaient reçu l'hospitalité sur ce bâtiment; on signala, entre autres, le prince de Belgioso, dont le souvenir est encore vivant dans les salons de Paris.

Les jours suivants, la situation n'a pas essentiellement changé; mais on conçoit que de l'heure les forces et la confiance des insurgés devaient s'accroître, tandis que les troupes royales, épuisées dans des endroits resserrés, voyaient diminuer leurs vivres et leurs ressources. Entre des soldats renfermés dans des postes fortifiés et des groupes de peuple qui attaquaient en tirailleurs, les engagements ne pouvaient pas être fort meurtriers; la lutte la plus obstinée a eu lieu à l'occasion d'un mouvement que les troupes du Môle ont fait pour se mettre en communication avec le palais; c'est à la porte Macquada, qui n'est une porte que de nom, car il n'y a ni voute ni barrière, que l'on s'est battu tous les jours avec acharnement. Mais si l'insurrection n'a pas réussi à enlever aux soldats aucune des positions qu'ils occupaient, elle a profité de la retraite des autorités dans les forts pour se donner une organisation régulière et puissante. Les nouvelles qui arrivaient de l'intérieur de l'île relevaient les espérances du peuple par l'annonce d'un soulèvement considérable dans toute la partie du pays qui environne Palerme. Des bulletins, des placards qui se renouvellent à chaque instant, entretenaient sans cesse l'agitation populaire. Le terreur était extrême chez les femmes et chez les enfants, sous la menace incessante d'un nouveau bombardement. Dans ces jours douloureux la maison du consul de France est devenue le point de réunion d'une foule considérable. On assure que les révoltes sont demeurées à peu près près de toute inutilité: les soldats sont apaisés, au contraire, d'avoir égaré des moines sans défense, dans un couvent voisin du palais. Il faut pourtant se méfier de ces bruits répandus au milieu d'une telle perturbation.

Toutes les lettres s'accordent pour peindre l'unanimité des sentiments qui ont cessé de régner au sein de la population de Palerme. Tous les rangs de la société sont animés d'une même pensée: nobles, bourgeois, prêtres, moines, hommes du peuple, pêcheurs, tout le monde s'est battu aux cris, si populaires à Palerme, de viva l'indépendance sicilienne! viva saint Rosalie! La charité publique s'est exercée largement. Dans la nuit du 17 au 18, une bombe ayant allumé un incendie qui a dévoré le mont-de-piété de Palerme, on a ouvert immédiatement une souscription qui en peu d'instants a produit 25,000 fr.

La menace d'un bombardement général, beaucoup plus terrible que ce qui avait eu lieu jusqu'alors, était toujours suspendue sur la tête de la population. Le 19, sur l'invitation du consul de France, tous les agents consulaires se sont réunis, et ont chargé M. Bresson de rédiger une protestation collective contre cette menace incessante. Cette pièce n'a pas tardé à être connue du peuple; elle a produit un excellent effet; on l'a imprimée en français et en italien et placardée sur tous les murs; elle a dû puissamment contribuer à épargner de nouveaux malheurs à la ville de Palerme.

En attendant, il y avait eu quelques pourparlers entre le duc de Majo et le marquis de Spedalotto, préteur de la ville. Vagues d'abord et indéterminées, les prétentions élevées par les insurgés n'ont fait que s'accroître chaque jour; elles ont fini par se formuler ainsi qu'il suit: Rétablissement de l'ancienne constitution sicilienne, et convocation immédiate du parlement sicilien à Palerme. Le duc de Majo, n'ayant aucun pouvoir pour traiter sur ces bases, a dû se borner à dire qu'il soumettrait ces demandes à son souverain. Le 19, un des bâtiments de l'escadre a été expédié, pour cet objet, à Naples.

Le lendemain, les deux frégates qui étaient parties précédemment pour Naples revenaient devant Palerme, apportant les quatre décrets royaux rendus le 18, et que nous avons déjà publiés. Deux mois plus tôt, des mesures semblables auraient excité l'enthousiasme général; après l'insurrection, elles n'ont provoqué qu'un refus net et ferme. Le parlement convoqué à Palerme, l'ancienne constitution adoptée au temps actuel, tel est l'ultimatum dont les insurgés ne veulent pas se départir. Ils comptent probablement sur un soulèvement général en Sicile. On n'a aucune nouvelle positive à cet égard. Un mouvement tenté dès le 6 à Messine avait été comprimé le même jour; le 15, on ignorait encore dans cette ville les événements de Palerme. L'attitude du peuple était inquiétante; mais l'autorité militaire prenait des dispositions formidables.

Comme faits d'armes, il ne s'est rien passé, nous écrit-on, de bien extraordinaire. Un fait pourtant mérite d'être cité pour son originalité: la garnison de Montreal, petite ville située à deux lieues de Palerme, s'est rendue prison-

nère aux moines bénédictins qui avaient pris les armes, et dont le couvent est situé dans cette ville.

Les rapports varient sur le nombre des morts et des blessés; on parle de 200 hommes tués du côté des troupes, tandis que 30 ou 60 insurgés seulement auraient péri. D'après notre correspondant, ces chiffres sont probablement exagérés; ce n'est pas au moment même de la lutte que de pareilles statistiques peuvent être dressées.

Nos dernières lettres de Palerme sont, comme nous l'avons annoncé, du 21 janvier. Ce jour-là, les insurgés avaient attaqué avec acharnement un couvent appelé le Noviziato, que défendaient les troupes et qui est situé près du palais. Au départ du courrier, il n'y avait pas de résultat. Une frégate anglaise était arrivée ce jour-là devant la ville de Palerme, et on attendait d'un instant à l'autre la corvette à vapeur le Tonnerre, de notre marine royale, qui, par ordre de l'ambassadeur de France à Rome, avait été dirigée sur ce point.

A Naples, depuis la publication des premières ordonnances, la situation, à ce qu'on nous écrit, s'est aggravée. Reçues d'abord avec froideur par la population napolitaine, ces ordonnances ont perdu toute leur valeur aux yeux du peuple, depuis que le refus des Siciliens a été connu. D'après les nouvelles que nous recevons, une grande inquiétude régnaît dans la capitale, et, comme les rapports des provinces étaient fort inquiétants, on craignait toujours de voir arriver à Naples des bandes de paysans appelées par les fauteurs de troubles. Tous les hommes éclairés et considérables paraissent s'être réunis pour demander au roi de faire à son peuple les concessions les plus larges. Parmi ceux qui travaillent le plus à épargner par ce moyen au pays les horreurs d'une guerre civile, on cite particulièrement le marquis de Pietracatella, président du conseil des ministres, et M. de Serra-Capriola, ambassadeur de Naples à Paris. On s'entretenait beaucoup, dans les salons politiques de Naples, des démarches que le chargé d'affaires de France avait renouvelées à plusieurs reprises pour obtenir que le gouvernement napolitain fit à l'opinion de larges concessions. Des personnes bien informées prétendaient que dans une dépêche communiquée dès l'année dernière au gouvernement napolitain, le gouvernement français s'était cru autorisé par les circonstances à donner de sages conseils qui, s'ils eussent été écoutés, auraient pu prévenir les difficultés qui ont surgi depuis dans l'Italie méridionale.

Suivant les dernières lettres, le mouvement qui avait eu lieu dans certaines communes de la province de Salerne, s'est reproduit dans la ville même, où l'on a crié: Viva la Constitution!

L'amnistie qu'on avait annoncée a été publiée le 23 janvier: «FERDINAND II, etc.

Art. 1^{er}. Nous accordons grâce entière à tous les condamnés et détenus politiques du royaume.

Art. 2. Sont compris dans cette grâce le prêtre don Giovanni Krivy, le chanoine don Paolo Pellicano, Giovanni Andrea Romeo, Giuseppe Miranda (d'Ariano), le prêtre don Vincenzo de Nino, don Vincenzo Mauro, Giuseppe Scala, Stefano Romeo, lesquels toutefois, pour raison de tranquillité publique, resteront confinés dans une île jusqu'à nouvelle résolution de notre part.

PROTESTATION DES CONSULS.

Le corps consulaire, qui se rendit dans la journée du 15 auprès de S. Exc. le lieutenant-général pour solliciter en faveur des étrangers une suspension du bombardement, et qui fut assez heureux pour l'obtenir pendant vingt-quatre heures, frappé de l'immense unanimité et de l'exaltation prodigieuse des sentiments de la population palermitaine, croit avoir à remplir un devoir plus sacré encore.

Les sous-signés pensent que, pour faire cesser et prévenir d'incalculables désastres, pour empêcher une de ces grandes catastrophes qui font tache et époque dans l'histoire d'un siècle, il faut que les horreurs d'un bombardement cessent d'être exercées dans une ville qui a une population de 200,000 âmes, à l'unique et vaste cité de Palerme.

Si, cependant, ce qu'à Dieu ne plaise, le commandant en chef des forces royales devait en venir à cette extrémité, les sous-signés protestent d'avance, et de toutes leurs forces, au nom de leurs gouvernements, contre un acte fait pour exécuter à jamais l'exécution du monde civilisé.

Il protestent déjà avec toute l'énergie possible et sous toutes réserves, contre cette absence totale de formes, d'avertissement, de délai, qui a eu lieu à leur égard, avant qu'au péril de leurs jours ils pussent pénétrer jusqu'à l'autorité supérieure pour arrêter le bombardement commencé, dont plusieurs étrangers ont été victimes dans leurs personnes et dans leurs propriétés.

Fait à Palerme, le 19 janvier 1848, en l'hôtel consulaire de France, porte Macquada.

Signés: le consul de France, Ernest Bresson; le consul de Prusse, Welekind; le consul de S. M. Britannique, John Goodwin; le consul de Hanovre, Wedekind; le consul helvétique, Hirzel; le consul de Sardaigne, Antonio Russo; le consul de Brésil, Ruosch; le consul de Russie, Gaetan Fiamicus.

Refus des Siciliens.

Palerme, le 21 janvier. S. Exc. le lieutenant du roi a communiqué à S. Exc. le gouverneur, par une lettre en date d'aujourd'hui même, quelques propositions stériles qui ne répondent pas aux désirs du peuple, et n'ont d'autres garanties que la volonté absolue du souverain. La Sicile sait, par la triste expérience de nombreuses années de douleurs et de désespoir, ce que vaut la volonté d'un prince quand le peuple lui-même n'est pas le dépositaire, le gardien, le vengeur de ses droits. En conséquence, le gouverneur a fait la réponse suivante, au nom du comité et du peuple:

tain endimanché qui va dîner chez son curé; c'est un pédant, un hypocrite, et il est ennuyeux comme la pluie, avec toutes ses feintes vertus; du reste, il n'a pas la moindre chance, car Mlle de Beaumesnil, d'après ce que m'a dit Mlle de la Rochemaise, serait ravie d'être duchesse; femme à la mode, elle a le goût de tous les plaisirs, de tous les avantages que donne une grande fortune jointe à une grande position dans le monde, et ce n'est certes pas un pleutre comme ce M. de Macreuse qui la lui donnera, cette grande position!

Et à la demande de Macreuse, qu'as-tu répondu à ta mère?

Indignée de son audace, j'ai été sur le point de lui répondre que ses prétentions étaient aussi ridicules qu'impertinentes; et de lui défendre de remettre les pieds ici; mais j'ai réfléchi que, pour lui nuire davantage, il valait mieux paraître vouloir le servir, et je lui ai promis de parler de lui, comme il le méritait, et je n'y manquerai certes pas. Oui, je le servirai, de bonne sorte, j'en réponds.

Sais-tu une chose, ma mère? c'est qu'il serait fort possible que le Macreuse en vint à ses fins.

Lui, épouser Mlle de Beaumesnil

Oui.

Allons donc, vous êtes fou!

Ne t'abuse pas, la coterie qui le soutient est toute-puissante. Il a pour lui, je puis te dire cela, maintenant que tu le détestes, il a pour lui les femmes qui sont devenues bigotes, parce qu'elles sont vieilles; les jeunes femmes rigides, parce qu'elles sont laides; les hommes dévots, parce qu'ils font état de leur dévotion; et les hommes sérieux, parce qu'ils sont bêtes. C'est énorme!

Mais il me semble que je suis assez comptée dans le monde, moi! réprit la duchesse, et mon opinion est quelque chose, je pense?

Ton opinion a été jusqu'ici et hautement des plus favorables à ce mauvais garçon, et l'on ne s'expliquera pas ton changement subit, ou plutôt on se l'expliquera, et, loin de nuire au Macreuse, la guerre que tu lui feras, le servira. Le drôle est très madré, c'est un roué. Ah! tu ne sais pas à qui

FACILETON DU JOURNAL DE LA HAYE 4 FEVRIER 1848.

LES SEPT PECHES CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1) CHAPITRE XVI. (Suite.)

Lorsque la duchesse revint, auprès de son fils, elle avait le teint coloré; l'indignation éclatait sur son visage et elle s'écria en entrant: — C'est à n'y pas croire, voilà qui est d'une audace!

— Qu'as-tu, ma mère?

— M. de Macreuse, — reprit Mme de Senneterre avec une explosion de courroux, — M. de Macreuse est un drôle!

Gerald ne put s'empêcher de partir d'un grand éclat de rire, malgré l'agitation où il voyait sa mère, mais regrettant cette inopportune hilarité, il reprit: — Pardon, ma mère, c'est qu'en vérité le revirement est si brusque: si singulier! Mais j'y songe, — ajouta sérieusement cette fois Gerald. — Est-ce que cet homme, aurait manqué d'égards envers toi?

— Est-ce que ces gens-là manquent jamais de formes? — répondit la duchesse avec dépit.

— Alors, ma mère, d'où te vient cette colère? Tout à l'heure, tu ne juraux que par ton MM. de Macreuse, etc...

D'abord, je vous prie de ne pas dire: MON Monsieur de Macreuse, — s'écria impétueusement Mme de Senneterre en interrompant son fils. — Savez-vous le but de sa visite? Il venait me prier de dire de lui tout le bien que j'en pense. (Il est joliment maintenant, le bien que j'en pense!)

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

— A qui le dire? Et pourquoi faire?

— A-t-on idée d'une pareille audace!

— Mais dans quel but cette recommandation, ma mère?

— Comment, dans quel but? Ce Monsieur ne prétend-il pas épouser Mlle de Beaumesnil?

— C'est d'une insolence!

— Macreuse!

— Un pied plat, un je ne sais quoi! — s'écria la duchesse. — Car, en vérité, on est à se demander et à chercher quelle est la personne qui a eu l'inconvenance de présenter et d'amener dans notre monde, une pareille espèce!

— Mais comment est-il venu te faire part de ses projets?

— Eh! mon Dieu, parce que je l'avais accueilli avec distinction, avec préférence, parce que, comme tant d'autres sottes, je m'étais engouée de lui sans savoir pourquoi; de sorte que ce monsieur s'est imaginé de venir me dire, qu'en raison de l'intérêt que je lui avais toujours porté, des éloges que je lui avais donnés, il regardait comme un devoir de venir me confier, sous le sceau du secret, ses intentions au sujet de Mlle de Beaumesnil, ne doutant pas, a-t-il eu le front d'ajouter, — des bons témoignages que je voudrais bien rendre de lui à Mlle de Beaumesnil, laissant à ma bienveillance (je crois même qu'il a eu l'impudence de dire à mon amitié) le soin de faire naître au plus tôt l'occasion de le servir, ce Monsieur! En vérité tout cela est d'une effronterie qui n'a pas de nom.

— Entre nous, ma chère mère, c'est un peu, c'est beaucoup ta faute, avoue-le. Je t'ai entendu louer ce Macreuse, le flatter à outrance.

— Le louer, le flatter, — s'écria naïvement Mme de Senneterre, — est-ce que je savais alors, moi, qu'il aurait un jour l'insolence de se mettre en tête d'épouser la plus riche héritière de France? d'aller sur les brisées de mon fils? Du reste, avec toute sa finesse, ce Monsieur n'est qu'un imbécile: il vient justement s'adresser à moi! C'est étonnant comme je vais le servir! Et d'ailleurs, ses prétentions font pitié. C'est un belître, il est commun, il n'a pas de nom, il a la tournure d'un sacrés-

« Excellence, j'ai communiqué au comité général la lettre que Votre Excellence m'a adressée aujourd'hui même, et je suis chargé de lui répondre que les dispositions dont il est fait mention dans la lettre de Votre Excellence ne peuvent regarder un peuple qui, depuis neuf jours, en proie aux horreurs du bombardement, de la mitraille et de l'incendie, soutient glorieusement ses droits à ces institutions nationales, seules capables d'assurer un bonheur durable à cette île.

« Le comité, fidèle interprète de la ferme résolution du peuple, ne peut que persister dans les idées déjà transmises à Votre Excellence par mon intermédiaire, à savoir que les armes ne seront déposées, que les hostilités ne seront suspendues, que lorsque la Sicile réunie à Palerme en Parlement adoptera à notre époque la Constitution que notre pays a possédée depuis plusieurs siècles, qui a été réformée en 1812 sous l'influence de la Grande-Bretagne, et qui a été confirmée implicitement par le décret royal du 11 décembre 1816.

« Je suis, etc.

« Signé, marquis DE SPEDALOTTO.

« Que ceci soit annoncé à la ville de Palerme et à toutes les communes de la Sicile. »

Nous reproduisons, à titre de renseignements, les diverses versions de plusieurs journaux.

Voici celle du *Constitutionnel* :

« Nous recevons par Turin la nouvelle que, le 18 au soir, le roi de Naples avait consenti, en outre des concessions déjà faites par lui, à l'expulsion des jésuites de toute la Sicile. Mais les Siciliens ne se sont pas tenus pour satisfaits des ardents engagements pris par le roi de Naples. Le gouvernement provisoire a déclaré qu'après avoir été trompée trois fois par les gouvernements, la Sicile ne pouvait poser les armes sans obtenir des garanties réelles et durables. La constitution de 1812, le gouvernement séparé sous un frère du roi, la liberté de la presse, telles sont les conditions que l'insurrection de Sicile exige du roi de Naples. Les insurgés déclarent qu'ils ne se soumettront pas, s'ils n'obtiennent pas ces satisfactions.

« D'après d'autres lettres de Naples, l'insurrection s'était communiquée, en terre ferme, à la province de Basilicata.

« Les gendarmes et les troupes envoyés contre les Salernitains avaient été battus et mis en fuite. »

— La Presse publie la lettre suivante :

« Florence, 23 janvier.

« Un courrier, arrivé ce matin même, annonce que Palerme s'est rendue après un bombardement de quarante-huit heures. Les troupes royales sont entrées dans la ville, et le premier soin du comte d'Aquila, commandant l'expédition, a été de publier le programme des réformes importantes que le roi Ferdinand concède à son peuple. La Sicile, séparée du gouvernement des États-napolitains, sera régie par une administration distincte, à la tête de laquelle sera placé le comte d'Aquila, frère du roi.

Nous avons reproduit, il y a quelques jours, un paragraphe d'un article du *New-York Herald* dans lequel il était dit que lord Palmerston, interrogé par M. Bancroft, ministre des États-Unis à Londres, sur les intentions du gouvernement au sujet des lois de navigation, aurait répondu que le gouvernement se proposait de présenter au parlement un projet qui embrasserait toutes les vues exprimées par M. Bancroft, et notamment l'adoption d'un système de parfaite réciprocité entre l'Angleterre et les États-Unis pour leur marine respective.

Les armateurs de Londres se sont émus de cette nouvelle; ils ont cru devoir demander des explications au secrétaire d'État des affaires étrangères. Voici la lettre que le président du comité de ces armateurs a adressée à lord Palmerston :

« Cette nouvelle a excité de vives alarmes et le comité éprouve naturellement une vive anxiété, de savoir si on peut la considérer comme authentique. Je prends donc la liberté de vous demander respectueusement au nom du comité, si la substance des renseignements contenus dans le paragraphe en question est exacte, et si le gouvernement de Sa Majesté est encore disposé à recevoir les observations qui pourraient lui être adressées contre l'adoption d'une mesure qui paraît au comité extrêmement dangereuse pour les intérêts de la marine marchande britannique.

« J'ai l'honneur, etc.

Voici la réponse du *Foreign-Office* :

24 janvier 1848.

Monsieur le vicomte Palmerston m'a chargé de vous accuser réception de votre lettre du 17, et en réponse à cette lettre je dois vous renvoyer au paragraphe du discours des lords commissaires à l'ouverture de la session du parlement, dans lequel il est dit que Sa Majesté recommande à la considération du parlement les lois qui régissent la navigation du Royaume-Uni dans le but d'examiner si on pourrait y apporter des modifications qui, sans danger pour notre force maritime, auraient pour effet de favoriser les intérêts commerciaux et coloniaux de l'empire.

« J'ai l'honneur, etc. (signé) Addington.

Cette réponse que le *Standard* déclare évasive, insultante et indigne d'un ministre anglais, n'est pas de nature à rassurer les intérêts qui se sont alarmés de la note du *New-York Herald*, et il est question d'une grande démonstration qui aurait lieu prochainement à Londres pour protester contre tout le projet de toucher aux lois de navigation qui protègent la marine marchande de la Grande-Bretagne. Des délégués des armateurs de Liverpool, Bristol, Newcastle et des autres principaux ports du royaume, prendront part à cette démonstration à laquelle assisteraient des milliers de matelots et ouvriers qui vivent du commerce maritime.

tu as affaibli ma pauvre chère mère.

— Examinez, Gerald, vous prenez cela avec un calme, avec une abnégation héroïque! — dit amèrement la duchesse.

— Ma foi non, je te le jure, cela m'indigne, me révolte, un Macreuse! avoir ces prétentions et pouvoir peut-être les réaliser; un homme qui depuis le collège m'a toujours inspiré autant de dégoût que d'aversion; et cette pauvre Mlle de Beaumesnil, que je ne connais pas, mais qui dévient intéressante à mes yeux, du moment où elle est exposée à devenir la femme de ce misérable! Ah! j'aurais bien envie, quand cela ne serait que pour renverser les projets de Macreuse et de sauver ainsi de ses griffes cette pauvre petite de Beaumesnil!

— Ah! Gerald! mon enfant! — s'écria la duchesse interrompant son fils, — ton mariage me rendrait la plus heureuse des mères.

— Oui, mais ma liberté! ma chère liberté!

— Gerald, songes-tu donc, avec un des plus beaux noms de France, de venir le plus riche, le plus grand propriétaire de France.

— Et ma belle et bonne vie de jeune homme!

— Mais une fortune immense! et la puissance qu'elle donne lorsqu'elle est jointe à une position comme la tienne, mon bon Gerald?

— Oui, c'est vrai, — répondit Gerald en réfléchissant — mais me condamner à l'enfer, à la gêne, et aux bas de soie le soir, à perpétuité, et ces bonnes filles qui m'aiment tant et toutes à la fois, car ayant le bonheur de n'être pauvre et d'être jeune, je suis bien forcé de croire leur amour désintéressé.

— Mais, mon ami — dit la duchesse entraînée malgré elle par l'ambitieux désir de voir son fils contracter cet opulent mariage — tu ne résistes par trop aussi la rigueur de tes devoirs: parce que l'on se marie, ce n'est pas une raison pour...

— Allons, bon — reprit Gerald en riant — c'est toi qui maintenant vas me prêcher la facilité des mœurs dans le mariage.

— Mon ami — reprit Mme de Senneterre assez embarrassée — tu te

Le seul fait important que nous avons aujourd'hui à signaler dans les nouvelles de Suisse, est la démission de deux nouveaux membres de l'état-major fédéral, M. Hauser, du canton de Zurich, colonel, et M. Couvreur, lieutenant-colonel. Ce dernier, dans sa lettre au président de la Diète, insiste très-vivement sur les raisons politiques qui l'ont engagé à quitter le service fédéral. Ces raisons sont absolument les mêmes que celles qui se trouvaient énoncées dans la lettre du colonel Ziegler, que nous avons donnée il y a quelques jours.

Suivant une lettre de Berne du 27 janvier, la commission chargée par la Diète de présenter un projet en réponse à la note identique, adressée à Neuchâtel, le 20 janvier, par les envoyés de France, d'Autriche et de Prusse, après s'être réunie deux fois, serait tombée d'accord sur les bases de cette réponse.

Nous avons dit que le projet de constitution nouvelle présenté par le nouveau gouvernement du canton de Schwytz avait été rejeté, le 23, par les assemblées du peuple. Nous apprenons aujourd'hui qu'une seconde épreuve, illégalement tentée par les représentants fédéraux, n'a pas obtenu un plus brillant résultat. Ni les discours, ni la présence des troupes n'ont pu empêcher cette éclatante et courageuse manifestation.

La nouvelle constitution, proposée de nouveau, le 25, à l'assemblée du peuple, dans chaque arrondissement du canton, a été encore une fois rejetée.

Dans le seul arrondissement de Wollerau, 100 voix contre 50 seulement ont voté le rejet.

Le paquebot des Antilles, qui vient d'arriver, a apporté de Saint-Thomas des nouvelles de la république dominicaine. Dans le cours de décembre, une insurrection y aurait éclaté; mais le gouvernement, qu'elle voulait abattre, aurait eu le dessus. Le président Santa-Anna, ainsi raffermi, a fait fusiller aussitôt les chefs du mouvement. A la suite d'exécutions nombreuses, Santo-Domingo a dû se soumettre au régime militaire. L'agitation continuait dans le reste de la république, désolée en outre par la misère et même par la famine. On présumait, d'après cet état de choses, que les insurgés allaient renouveler leurs propositions de réunir leur pays à la république, d'Haïti.

On a reçu des avis de Lombardie, jusqu'à la date du 1^{er} janvier. Sous le rapport politique, tout est tranquille dans les vastes possessions anglaises aux Indes; mais le contre-coup de la crise commerciale de Londres continue à se faire sentir à Calcutta. Les avis de cette dernière place sont du 22 décembre.

La *Gazette de Pékin* attribue une certaine importance aux troubles qui ont éclaté dernièrement dans l'empire chinois. Les troupes impériales ont été chassées de la Tartarie chinoise, dans les premiers jours de septembre dernier, et les tribus de la frontière de l'ouest sont en pleine révolte. Le commandant en chef des forces chinoises dans la province de Szechuen a été tué, et les tribus hostiles se sont emparées de la route militaire qui débouche de cette province dans le Turkestan.

Le roi Frédéric VII de Danemarck a rendu, le 25 janvier, un reserit qui, à l'occasion de son avènement au trône, ordonne la cessation de toutes les poursuites du chef de délits de presse ou de délits politiques.

L'autorité municipale de Copenhague a été admise par le nouveau roi en audience solennelle pour lui présenter ses félicitations. Dans sa réponse, Frédéric VII lui a renouvelé la déclaration contenue dans sa lettre patente que son intention bien arrêtée est de poursuivre l'exécution des mesures adoptées par son père dans le but d'arriver à la réunion des différentes parties de la monarchie.

Le *Teviot* arrivé le 30 à Liverpool a apporté des nouvelles d'Amérique du 19 janvier et de Mexico du 14. Le congrès des États-Unis n'avait pas encore adopté la loi autorisant la levée de 20 nouveaux régiments. M. Clay était arrivé à Washington. Si nous en croyons les feuilles whigs, il refuserait d'être porté à la candidature pour la présidence prochaine.

La nouvelle du rappel du général Scott, que nous avons annoncée d'après la *Caladonia*, ne s'est pas confirmée. L'*Union* de Washington n'en dit pas un mot.

À l'égard du Mexique, on assure que M. Twist a été autorisé à écouter les propositions des nouveaux commissaires arrivés à Mexico pour traiter de la paix.

Il n'existe plus d'armée mexicaine. Santa-Anna vit très-retiré, Paredès est malade.

L'*Union* dit que l'on peut s'attendre à recevoir sous peu la nouvelle que les mines de San-Luis de Potosi sont au pouvoir des Américains, le général Scott ayant dirigé sur ce point un

méprends sur ma pensée, ce n'est pas cela, que je voulais dire.

— Tiens, chère mère, parle-moi de Macreuse, ça vaut mieux.

— Si je t'en parle, Gerald, ce n'est pas seulement pour te donner l'envie de supplanter cet abominable homme, car il y a aussi là une question pour ainsi dire d'humanité, de pitié!

— D'humanité! de pitié!

— Certainement! Cette pauvre petite Mlle de Beaumesnil, mourrait de chagrin avec un pareil monstre, et la lui enlever! ce serait une généreuse, une excellente action que tu ferais là, Gerald. Ce serait admirable!

— Allons, chère mère — reprit Gerald en riant — tu vas dire tout à l'heure que j'aurai mérité le prix Montyon, si je fais ce mariage.

— Oui, si le prix Montyon se donnait au fils qui a rendu sa mère la plus heureuse des femmes, répondit Mme de Senneterre, en attachant sur son fils ses yeux remplis de larmes.

Gerald aimait tendrement sa mère. Quoique celle-ci eût un caractère impérieux, hautain et rempli de contradictions, l'émotion qu'elle ressentait, gagna le jeune duc, et il reprit en souriant :

— Oh! que c'est dangereux, une mère! C'est, pourtant, capable de vous faire épouser malgré vous une héritière de trois millions de rentes, surtout lorsqu'il s'agit d'enlever la pauvre millionnaire à un scélérat de Macreuse. Le fait est que, plus j'y pense, plus je me sens ravi de la pensée, de jouer ce tour à cet homme et à l'hypocrite séquelle dont il est le Benjamin. Quel soufflet, pour lui, adorable soufflet, qui retomberait à la fois sur mille faces béates! Seulement, il n'y a qu'une petite difficulté, chère mère, et j'y songe un peu tard.

— Que voulez-vous dire?

— Je ne sais pas, moi, si je plairai à Mlle de Beaumesnil.

— Vous n'avez qu'à le vouloir, mon cher Gerald, et vous lui plairez.

— Vraie réponse de mère.

— Je vous connais bien, peut-être.

— Toi? — dit Gerald en embrassant sa mère, — tu ne peux pas avoir

fort détachement. La perte de ces mines enlèverait aux Mexicains leurs dernières ressources.

Le consul-général britannique a quitté Mexico, se rendant à Quataterro, chargé des dépêches de son gouvernement pour engager les Mexicains à conclure la paix le plus tôt possible.

La chambre de commerce de Singapore a adressé un mémoire à lord Palmerston et une pétition à la chambre des communes, pour réclamer contre les entraves que, selon elle, les autorités néerlandaises mettent au commerce britannique dans l'île de Célèbes, contrairement aux dispositions du traité du 17 mars 1824 conclu entre l'Angleterre et les Pays-Bas.

M. Lubeck, directeur du conservatoire royal de musique de La Haye, nous invite à porter à la connaissance du public qu'à son grand regret on a fait indument circuler des listes de souscription pour un concert que son fils Ernest Lubeck se serait proposé de donner aux premiers jours. Il se voit dans l'obligation de déclarer qu'il n'a pas eu cette intention pour le moment, et que par conséquent ces listes auxquelles lui et son fils sont complètement étrangers, doivent être considérées comme apocryphes.

Le courrier de France et de Belgique ne nous est parvenu qu'à une heure très-avancée de la journée. Afin de ne pas priver nos lecteurs d'Amsterdam des importantes nouvelles d'Italie, nous avons dû retarder de quelques heures l'expédition du journal.

— Une fatale nouvelle, qui aura un douloureux retentissement dans l'Europe entière, est parvenue dimanche soir à Anvers par une correspondance particulière. Servais, le roi des violoncellistes, est mort subitement à Vienne. On manque jusqu'ici de détails sur ce triste événement.

La mort de Servais, enlevé si jeune à sa famille et aux arts, est une perte irréparable; son talent incomparable et unique l'avait placé parmi les chefs de cette brillante phalange d'artistes belges qui ont porté si haut dans toute l'Europe la renommée artistique du pays.

Servais devait être âgé d'environ 38 ans. Il laisse une veuve et deux enfants.

— On écrit d'Anvers à la *Gazette de Cologne* :

Plusieurs jeunes peintres, parmi lesquels se trouvent des coloristes habiles, copiant les tableaux des peintres célèbres belges et hollandais, tels que Leys, De Block, Verhoekhoven, Koekkoek, Schelthout, etc., et les répandent sous le nom de ces artistes, et même avec leurs monogrammes. En Belgique, où une telle ruse est trop aisément découverte, cette industrie fait peu de victimes. Mais dans l'Allemagne septentrionale, au contraire, beaucoup d'amateurs et de sociétés ont déjà été trompés par cette spéculation, qui, à la longue, nuirait beaucoup aux écoles belge et hollandaise, et qui doit effrayer tous les amateurs.

Affaires de Portugal.

On écrit de Lisbonne au *Times*, le 19 janvier :

Nous sommes pour le moment dans le plus grand calme possible, et il en sera ainsi jusqu'à ce que les cortès soient définitivement constituées. Les députés arrivent en ce moment et je crois qu'il faudra au moins dix jours pour la vérification des pouvoirs et autant pour les débats de l'adresse. En attendant l'action du gouvernement est en quelque sorte suspendue, car le ministère ne veut présenter aucun projet important avant de s'être assuré des bonnes dispositions de la chambre des députés.

Une réunion particulière des députés de la majorité aura lieu aussitôt après la vérification des pouvoirs, et il leur sera donné communication de l'état des finances du pays et des mesures que le cabinet se propose de présenter, tout annonce que le ministère rencontrera fort peu d'opposition dans la seconde chambre, quoique l'opposition se concentrera dans la chambre des pairs. Mais dans cette dernière encore le gouvernement aura une majorité incontestable; tout l'inconvénient auquel il sera exposé sera de s'entendre dire quelques vérités un peu dures.

On assure que les septembristes commencent à s'agiter secrètement et que des agents ont été envoyés par eux dans toutes les provinces pour sonder les dispositions du peuple. Quant aux chefs du parti, ils se tiennent parfaitement tranquilles et plusieurs de ceux qui ont joué un rôle à Oporto sont en ce moment à Lisbonne comme pour montrer au gouvernement qu'ils ne prennent aucune part aux menées qui auraient pour but un nouveau soulèvement. Ces menées si elles existent comme on l'assure, surtout dans le Nord, ont peu de chances de succès. En effet si le gouvernement ne frappe pas de nouveaux impôts les propriétés rurales, les paysans ne bougeront pas. Le peuple s'inquiète peu de savoir quel est le système qui règne à Lisbonne pourvu que les exactions des percepteurs des contributions ne viennent pas troubler la tranquillité. Si une nouvelle crise doit surgir, ce sera vers le mois de mai ou de juin qu'elle éclatera, il y a une multitude d'employés toujours prêts à prendre les armes pour reconquérir les positions qu'ils occupaient sous la junte et dont ils ont été exclus depuis que les cabralistes ont repris le dessus.

Le correspondant du *Morning Herald* assure que le cabinet de Lisbonne a fait des démarches directes auprès de lord Palmerston pour obtenir le rappel de sir Hamilton Seymour, qui par son assistance a fait exécuter les engagements pris dans le protocole du 21 mai, s'est rendu odieux au gouvernement de dona Maria, comme on le pense bien ces démarches ont été infructueuses.

d'opinion là-dessus: ta tendresse t'a aveuglé, je le récusé.

— Laissez-moi faire, Gerald; suivez mes conseils, et vous verrez qu'ils mèneront toute cette affaire à bien.

— Sais-tu que l'on te prendrait pour une fameuse intrigante, si l'on ne te connaissait pas! — dit gaiement Gerald; — mais, une fois que les mères veulent quelque chose, dans l'intérêt de leur fils, elles deviennent des lionnes, des tigresses. Eh bien! voyons, quel est ton avis? je m'abandonne à toi les yeux fermés.

— Bon Gerald, — dit la duchesse ravie en attachant sur son fils des yeux humides de larmes; — tu ne peux t'imaginer combien tu me rends heureuse en me parlant ainsi. Oh! maintenant, nous réussissons, je n'en doute plus. Cet affreux Macreuse en mourra de dépit.

— C'est ça, chère mère; bravo, je lui donnerai la jaunisse au lieu d'un coup d'épée qu'il aurait refusé.

— Gerald, je t'en conjure, parlons un peu raison.

— Je t'écoute.

— Puisque tu es décidé, il est urgent que tu voies au plus tôt Mlle de Beaumesnil.

— Bien.

— Cette première entrevue est, comme tu le penses, de la dernière importance.

— Vraiment?

— Mais dans doute, aussi, nous avons ce matin longuement causé à ce sujet avec Mmes de Mirecourt et de la Rochaigne. D'après la connaissance que celle-ci croit déjà avoir du caractère de Mlle de Beaumesnil, voilà ce que nous croyons de plus convenable. Tu en jugeras Gerald.

— Voyons, chère mère.

— Nous avons d'abord malheureusement reconnu l'impossibilité de te poser en homme grave et rangé.

— Et vous avez bien fait, — répondit Gerald, en souriant, — je vous aurais trop vite démenties.

Affaires d'Angleterre.

Nous trouvons dans un relevé statistique officiel les détails suivants sur le mouvement du commerce du thé en Angleterre pendant les années 1846 et 1847.

En 1847 il a été importé en Angleterre 55,255,000 livres de thé. L'importation en 1846 avait été de 56,503,000 livres; il y a eu donc en 1847 une diminution de 1,200,000 liv.

La mise en consommation a été en 1847 de 46,247,000 et en 1846 de 47,134,000 liv.

La réexportation s'est élevée en 1847 à 4,900,000 liv. et en 1846 à 3,857,000 liv. La mise en consommation a dépassé en 1847 de 15,000 liv. seulement le chiffre de l'année précédente, mais comme le chiffre de la réexportation a été de 1,100,000 fr. supérieur à celui de l'année précédente il s'ensuit qu'il y a eu en 1847 une diminution de près de 1 million de livres dans la consommation.

Enfin le stock au 31 décembre 1846 était de 48,500,000 liv. et au 31 décembre de l'année dernière de 52,808,000 liv. ce qui donne une augmentation pour 1847 de 4,100,000 liv.

Le Times accompagne ces détails statistiques des lignes suivantes :

L'année dernière considérée sous le point de vue du commerce anglais avec la Chine comme sous le point de vue du commerce général du pays a été une des plus désastreuses dont l'histoire nous ait transmis le souvenir. Et cependant quelque ruineux qu'aient été les effets de la combinaison extraordinaire des circonstances fâcheuses que nous avons eu à subir, la crise de 1847 aurait été bien plus désastreuse encore sans les sages bases sur lesquelles notre circulation a été placée par le bill des banques de 1844.

La situation dans laquelle notre commerce avec la Chine se trouve placé par suite de l'état actuel des choses est en effet des plus déplorable. Notre marché qui était si animé au commencement de l'année s'est trouvé à la fin de cette année sous le poids d'une dépression énorme qui a amené une baisse désastreuse sur les prix en même temps qu'une diminution très considérable dans la consommation. Si l'on ajoute à ces circonstances le chiffre si élevé du stock et les quantités qui se trouvent sur le marché, on comprend qu'il doit en résulter des pertes très-fortes pour les importateurs. Il est aussi encore à craindre qu'à la réception des nouvelles fâcheuses de l'automne on ne prenne en Chine de nouvelles et importantes cargaisons par suite de l'impossibilité d'obtenir d'autres remises en paiement des énormes quantités de marchandises manufacturées qui, à la date des derniers avis, encombraient les principaux marchés de la Chine.

Un journal de Dublin, du 27 janvier, contient ce qui suit :

« Une lettre reçue ce matin de Drumsna, comté de Leitrim, contient l'avis suivant: Vous apprendrez avec regret que M. H.-K. Waldron, d'Ashford-House, près de cette ville; a été tué dans une collision avec des huissiers qui sont entrés de force chez lui, afin de l'arrêter pour dettes. Ce gentleman était depuis quelque temps aux prises avec des embarras financiers. Il paraît que plusieurs coups de feu avaient déjà été échangés entre les habitants de la maison et les recors, lorsque le principal huissier visa M. Waldron et tira sur lui un coup de pistolet qui l'étendit mort sur la place. M. Waldron était l'un des magistrats du comté et jouissait de l'estime publique. »

— On écrit de Limerick (Irlande), le 26 janvier :

« Les exemples terribles faits dernièrement par la commission spéciale n'ont pas produit, au moins en apparence, d'amélioration essentielle dans le pays. Les journaux de Limerick nous apprennent que dimanche dernier, en plein jour, entre midi et une heure, et pendant que les juges étaient encore dans la ville, un attentat audacieux a été commis à Killonan, à une lieue de Limerick. Pendant que la famille d'un fermier respectable, M. George Scott, était à la messe, sa maison a été attaquée par trois hommes armés dont les visages étaient noircis. L'un d'eux était resté en faction à la porte, pendant que les deux autres pénétraient dans l'intérieur.

« Ces malfaiteurs commencent par décharger un fusil qui s'y trouvait, puis ils se précipitent au domestique et à un jeune fils du fermier de se coucher ventre à terre. Ils visitèrent ensuite toute la maison, s'emparèrent de deux paires de pistolets, d'une corne à poudre et d'un petit sac de plomb, et ouvrirent toutes les armoires et tous les tiroirs. Au retour de la famille, la police prévenue se mit aussitôt à la poursuite des malfaiteurs, et après quatre heures de recherches, elle réussit à les arrêter tous les trois. L'un d'eux est un ancien domestique de la ferme.

« Le même jour, dimanche dernier, quatre hommes armés, la figure noircie, traversèrent la paroisse de Clonogh et une partie de Kilsannill, et se présentèrent successivement chez plusieurs fermiers, où ils demandèrent une menace des contributions pour la défense des prisonniers. — Ils obtinrent ainsi de trois fermiers une contribution d'une guinée par tête, et l'on croit qu'ils ont en le même succès auprès de beaucoup d'autres, qui n'ont pas osé avouer qu'ils s'étaient laissé intimider par les bandits. »

Nouvelles de France.

Paris, 1^{er} février.

La chambre devait discuter aujourd'hui le paragraphe relatif aux affaires de Suisse, et l'on s'attendait à des débats au moins aussi animés que ceux des dernières séances. On savait que M. Thiers devait de nouveau prendre la parole, et que M. de Lamartine, attaqué personnellement à la chambre des Paris par M. le comte de Montalembert, tenait à cœur de répondre. Mais les espérances du public ont été complètement déçues. Il y a eu, dans toute l'acception du mot, relâche par indisposition.

— Nous nous attendons à toutes les médisances que semble justifier son nom Gerald, la légèreté de sa conduite, mais enfin, cela étant, il faut tâcher de faire tourner à son avantage ce qui pourrait être inévitablement défavorable.

— Il n'y a que les nobles qui puissent se permettre une pareille diplomatie. — Heureusement, Mlle de Beaumesnil, d'après ce que dit Mme de la Rocheaigué, qui l'a fait causer hier soir, (et l'on voit bientôt le fond du cœur d'une enfant de seize ans) heureusement, dis-je, Ernestine de Beaumesnil semble aimer le grand luxe, les plaisirs, l'élégance: nous avons donc pensé que tu devais pour la première fois apparaître à Mlle de Beaumesnil dans une occasion qui te montre comme un des hommes les plus élégants de Paris.

— Si tu n'as le talent de trouver cette occasion-là, j'y consens. — C'est après demain, n'est-ce pas, Gerald, le jour de la course au bois de Boulogne, dans laquelle tu dois courir?

— Oui, j'ai promis à M. de Courville, qui a d'excellents chevaux dont il a peur, de monter pour lui dans une course de haies son cheval Young-Emperor.

— A merveille, Mme de la Rocheaigué conduira Mlle de Beaumesnil à cette course; ces dames me prendront ici, et, une fois arrivées au bois de Boulogne, tu viendras tout naturellement nous saluer avant la course. Ton costume de jockey avec la veste de satin orange et ta toque de velours noir te sied à ravir.

— Ma chère mère, une observation.

— Laisse-moi continuer. Mlle de Beaumesnil te verra donc au milieu de cette jeunesse élégante que tu primes de toutes façons; il faut bien l'avouer, et puis enfin, je ne doute pas que tu ne gagnes la course. Il est impossible que tu la gagnes, Gerald.

— C'est une opinion, chère mère, que mes éperons tâcheront de faire partager au brave Young-Emperor, mais, je...

— Tu montes à cheval à ravir, — reprit la duchesse en interrompant de

La séance a été levée, après quelques discours prononcés par des orateurs de troisième ordre.

M. Thiers a déclaré que la grippe l'empêchait; M. le ministre des affaires étrangères a fait la même déclaration, et quant à M. de Lamartine, il est tellement atteint par l'influenza, qu'il n'a pu même paraître à la chambre. Il est douteux qu'il y vienne reprendre son siège d'ici à quelques jours.

La chambre adopte sans débat un projet de résolution par lequel elle autorise les poursuites contre le marquis de Larochefoucauld, député.

L'ordre du jour appelle ensuite la délibération sur les paragraphes du projet d'adresse. La chambre a adopté à la fin de la séance d'hier le paragraphe 6; le septième est ainsi conçu:

« La guerre civile a éclaté chez un peuple voisin et ami. Votre gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie pour lui offrir une médiation bienveillante. La Suisse reconnaît, nous l'espérons, que c'est par le respect des droits de tous, et par le maintien des bases fondamentales de la confédération helvétique, qu'elle peut assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir. »

L'heure avancée où le courrier nous parvient, ne nous permet pas de publier les débats de cette séance. Nous y reviendrons.

Nous publions ci-après le discours prononcé dans la séance de lundi à la chambre des députés de France par M. Thiers, sur le § 5 du projet d'adresse :

Messieurs, je viens, à mon tour, traiter cette grande question de l'Italie, et faire entendre des paroles de sympathie pour cette noble contrée qui se débat en ce moment sous la main de maîtres impitoyables.

Je sais bien que nos discours retentissent au delà des Alpes, que nous devons nous garder d'entretenir des illusions dangereuses; mais il y aurait quelque chose de plus coupable que des paroles imprudentes, c'est le silence. Il faut que l'Italie connaisse nos sentiments pour elle.

Quand l'Italie a besoin d'espérance, ce n'est plus vers la France qu'elle tourne ses regards; c'est un malheur pour elle, c'est un malheur pour nous: il importe qu'elle ne doute pas de nos sentiments.

Qu'elle le sache bien aussi, dans ces sentiments il n'entre rien de l'ambition qui nous entraînait il y a quarante ans. Il y a cinquante ans nous avons voulu posséder l'Italie, elle peut nous le pardonner, c'était pour l'affranchir. L'immense empire qui s'étendait de Rome à Hambourg n'était que de grandes représentances. Aujourd'hui, que l'Italie le sache bien, nous ne voulons que son indépendance, c'est son indépendance seule que nous appelons de tous nos vœux.

Des vœux, c'est bien peu pour une belle cause! Mais avant que je ne vous parle politique, permettez-moi de vous parler de liberté.

Vous savez tous ce qui se passe en ce moment à Palerme. Une grande ville a subi 48 heures de bombardement. Elle a été bombardée non par des étrangers, mais par son propre gouvernement, bombardée pour avoir demandé des droits, non pas des libertés dangereuses, anarchiques, mais les droits les plus simples, les plus équitables: celui d'être jugé par des magistrats impartiaux, celui de contrôler les dépenses d'une administration qui les accable d'impôts, une constitution pour la Sicile. Voilà les droits pour la demande desquels Palerme a subi 48 heures de bombardement.

C'est au nom de l'humanité, messieurs, que je dénonce de tels événements. Lorsqu'il y a cinquante ans, les Autrichiens, pour s'épargner la longueur d'un siège, bombardèrent Lille; lorsque l'Angleterre, pour échapper aussi aux dangers et aux lenteurs d'un siège, bombardait Copenhague, il s'éleva un cri d'indignation dans toute l'Europe. Plus récemment, lorsque le régent d'Espagne, qui avait rendu de grands services à son pays, fit bombarder Barcelone, pour réprimer une insurrection, ce ne fut dans tous les partis qu'un cri d'indignation. En quels termes faut-il donc parler de ce bombardement de Palerme?

Vous savez ce qui, auparavant, se passait à Milan. Je ne conteste pas ici le droit des gouvernements établis; les gouvernements ont le droit de se défendre; quand les autorités sont attaquées par une force armée, elles se défendent par les armes; c'est une dure extrémité, mais c'est souvent une nécessité; mais contre des troupes inoffensives, quand on a tout au plus quelques cris à réprimer, recourir à de tels moyens, c'est méconnaître toutes les lois de l'humanité.

Le roi de Naples est chez lui à Palerme, je le sais, les Autrichiens sont chez eux à Milan; mais est-ce que les Suisses, quand ils se renferment entre les Alpes et le Jura, ne sont pas chez eux aussi? Et si vous respectez si scrupuleusement le droit des gouvernements absolus, respectez aussi celui des Etats libres. Mais vous avez raison de protester contre les excès partout où ils se produisent; il n'y a pas de frontière pour l'humanité.

Et lorsqu'en dénonçant quelques excès que je déplore, on a crainte de si bruyantes sympathies dans une autre enceinte, vous ne pouvez pas insensibles et muets en présence de ceux pour lesquels vous êtes en Italie.

Messieurs, cette noble tribune d'Angleterre, qui examine tout, qui passe tout, qui juge tout, a examiné et jugé cette grave question: nous avons aussi une tribune, servons-nous-en pour ceux qui n'en ont pas.

Vous vous souvenez tous qu'il y a deux ans, une femme, une religieuse polonaise traversa l'Europe et fut se jeter aux pieds du saint père pour implorer son appui; lui seul pouvait l'écouter; mais aujourd'hui est-ce le gouvernement qui osera repousser de pareilles supplications? Non, grâce à nos institutions, sa voix serait entendue partout.

Maintenant que j'ai payé à l'humanité cette dette que nous lui devons tous, permettez-moi de vous le demander, sommes-nous de chrétiens fervents, sommes-nous des fils dégénérés, sommes-nous des Français? Eh bien, nous avons tous des raisons religieuses, politiques et morales pour nous rattacher à l'Italie.

nouveau son fils — et lorsque Ernestine de Beaumesnil te verra arriver, dépassant les rivaux au milieu des applaudissements de cette foule choisie, ton regard se fera avec le caractère et les grâces qu'elle paraît avoir, la première impression que tu lui causeras ne soit excellente, et si, après cette rencontre, tu veux être aussi aimable que tu le penses, cet imprudent Macreane paraîtra odieux, au lieu, à Mlle de Beaumesnil, dans le cas où il aurait l'audace de vouloir lutter avec toi.

— Maintenant, puis-je parler, ma chère mère?

— Certainement.

— Eh bien! je ne vois aucun inconvénient à être présenté par toi à Mlle de Beaumesnil, dans une rencontre au bois de Boulogne. Seulement tu trouveras bon que ce ne soit pas un jour où je serai affublé en jockey?

— Mais pourquoi donc cela? ce costume te sied à ravir, au contraire.

— Allons donc, cela sent trop son acteur, — dit Gerald en riant.

— Comment, son acteur! vous voilà si scrupuleux à présent?

— Voyons, chère mère, veux-tu que je ressuscite les procédés de séduction d'Elleveu, qui tirait, dit-on, un si prodigieux parti, du collant?

— En vérité, Gerald... — dit la duchesse avec une expression de pudeur révoltée, — vous avez des idées.

— Dam, chère mère, c'est toi qui les as, ces idées, sans t'en douter; mais sérieusement tu me présenteras à Mlle de Beaumesnil où tu voudras, quand tu voudras, comme tu voudras, à pied ou à cheval. Tu vois que tu peux choisir. Seulement je ne veux pas avoir recours aux indiscretions du costume de jockey. Je n'ai pas besoin de ça, — ajouta Gerald avec une affectation de fatuité comique, — je saurai éblouir, fasciner Mlle de Beaumesnil par une foule de qualités morales, vénérables et conjugales.

— En vérité, Gerald, vous êtes désolant, vous ne pouvez même traiter sérieusement les choses les plus importantes.

— Qu'est-ce que cela fait, pourvu que les choses s'accomplissent?

L'entretien de la duchesse et de son fils fut une seconde fois interrompu par le valet de chambre de Mme de Senneterre, qui entra après avoir

Et remarquez-le tous, les cabinets portent leurs regards vers la Lombardie et l'Autriche: c'est un sentiment général que rien n'arrêtera.

Mais comme M. le président du conseil le disait avant-hier: Tout est changé; les questions matérielles sont devenues morales; il y a un équilibre moral à maintenir. Oui, il y a en Europe des idées absolutistes et des idées libérales.

Le grand équilibre exerce ces deux tendances, (je n'ai de paroles de provocation pour personne); que les peuples qui aiment l'absolutisme vivent tranquillement sous le joug; mais, ce à quoi nous devons veiller, c'est que l'équilibre entre les deux tendances se maintienne.

Toutes les fois que la France est dégagée d'un ennemi elle gagne un ami. Est-ce une raison pour que nous allions violemment, clandestinement, porter la liberté à des pays qui ne l'ont pas? Non. Imposer la liberté par les baïonnettes, c'est de la violence; la porter par la propagande, ce serait de la perfidie.

Mais nous avons été justes pour les autres, soyons-le pour nous. Quand la liberté se sera développée quelque part, sans autre complicité de notre part que Montesquieu, Descartes, Pascal, ces sublimes agitateurs de la pensée humaine, sans autre complicité de notre part que la prise de la Bastille et la révolution de Juillet, quand la révolution se sera développée ainsi, elle est sacrée, messieurs!

Elle est sacrée et personne ne doit y toucher, personne; ce serait un attentat contre la nature et l'humanité!

Nous ne devons porter la liberté nulle part, mais nous ne devons pas souffrir qu'on y touche lorsqu'elle est venue comme l'herbe pousse au printemps. Non, la France ne doit pas le souffrir. Là est le principe de notre politique.

Vous connaissez les événements d'Italie.

Est-ce nous qui avons fait les événements de Rome?

Est-ce nous qui avons fait les événements de Turin?

Vous y pouvez voir le génie de la France; sa main nulle part.

Oui, nous menons le monde depuis cinquante ans... depuis bien plus longtemps encore... Oui, nous sommes de grands criminels qui avons fondé, avec Descartes, la liberté de penser; qui, avec Bossuet, avons fondé l'indépendance de l'Eglise; qui, avec Montesquieu, avons fixé les droits éternels des peuples... Oui... nous sommes ces grands criminels... Et nous ne sommes pas seuls! L'Angleterre avec Bacon, l'Allemagne avec Leibnitz, ont commis leur crime aussi! Mais nous sommes les plus criminels... Et puis-ent d'autres encore partager bientôt cette criminalité là! Mais quand nous n'aurions pas d'autres torts, sachons défendre la liberté qui nous reste.

Vous savez ce qui s'est passé à Rome lors de la nomination du pontife qui règne aujourd'hui. Tout le monde s'attendait à un conclave long, il n'a duré que trois jours. M. le comte Rossi est un homme fort habile, assurément, mais je ne crois pas qu'il ait beaucoup contribué à l'élevation de Pie IX. Comment Pie IX a-t-il été élu? Par les plus vieux cardinaux en proie à la crainte, et qui ont nommé un pontife réformateur pour éloigner le danger.

A Florence, à Turin, les souverains ont cédé aux séductions d'un peuple qu'ils aimaient! Un seul souverain, à Naples, a présenté aux peuples qui se pressaient autour de lui la pointe de son épée, au risque de se blesser lui-même. Mais nous n'y sommes pour rien!

Nous sommes étrangers à tout cela! On parle des traités... Oui, il faut les observer, mais les détester... Les traités, il faut les faire observer aux autres! Vous n'avez pas fait en Italie ce que vous pouvez faire? J'ai admiré avec quelle adresse vous avez dissimulé la vraie question! Il ne s'agit pas d'un remaniement de territoire! L'art. 5 du traité du 14 mai 1814 dit: l'Italie sera composée d'Etats souverains; le Piémont, Modène, Rome, Naples, Parme, la Toscane sont des Etats indépendants... Ils pourront se donner les institutions qui leur plaisent et personne n'a à y redire!

Nous ne vous demandons pas de bouleverser l'Italie, mais de faire observer les traités. Pourquoi les Autrichiens sont-ils à Modène? Pourquoi sont-ils à Parme? Les traités de 1815 le leur défendent! Faites-les respecter! Vous me direz: les Italiens trouveront que ce n'est pas assez. Agissez toujours dans cette mesure pour vous, pour votre honneur, dans les circonstances présentes! Faites-le espérer à ceux qui doivent l'espérer, faites-le craindre à ceux qui doivent le craindre!

Sans doute ceux qui souffrent demandent davantage! mais faire respecter les traités, c'est déjà quelque chose! Aujourd'hui, à Turin, à Florence, à Rome, où les peuples ne sont pas trop ignorants, je dois le dire, pourquoi les souverains accordent-ils si peu? parce qu'ils vivent dans la crainte d'une intervention de l'Autriche. C'est là l'épée de Damoclès de l'Italie!

J'en conviens, jusqu'ici la liberté a été respectée à Turin, à Rome, à Florence! J'en conviens, c'est là un grand danger pour l'Autriche... Oui, je le sais, quoique je sois l'un de ces ignorants dont parlait l'autre jour M. le ministre des affaires étrangères. Mais quelle est la convention que nous nous sommes faite les uns les autres! Nous supportons le voisinage de l'absolutisme, qu'on supporte le voisinage de la liberté! Qui, il sera pénible pour les Autrichiens de supporter les réformes administratives des Etats italiens. Mais il faut qu'elle les supporte... et nous serions deux à la lui faire supporter, sans la faute énorme qui a été commise.

Je veux parler des mariages espagnols. Cette question n'est pas épuisée, elle est éclaircie seulement.

On me disait il y a deux ans: Comment pouvez-vous attaquer le plus bel acte du règne? Aujourd'hui, que les événements m'ont donné raison, je n'ai plus que des approbateurs.

Permettez-moi de vous dire qu'après avoir livré à l'Angleterre les questions les plus graves pour conserver son alliance, nous l'avons abandonnée pour un intérêt que je ne veux pas qualifier. Je ne veux pas revenir sur cette question en ce moment, nous sommes en Italie; mais j'ai voulu vous montrer combien il eût été facile de marcher à deux dans cette question d'Italie.

M. le ministre des affaires étrangères nous a dit que l'Angleterre avait

frappé.

— M. le baron de Ravil voudrait parler à Monsieur le duc pour une affaire très pressée, — dit le domestique; il attend Monsieur le duc chez lui.

— C'est bien, dit Gerald assez étonné de cette visite.

Le valet de chambre se retira.

— Quelle affaire peut-tu avoir avec M. de Ravil? — dit la duchesse à son fils, — je n'aime pas cet homme. On le reçoit partout, et je dois avouer qu'autant qu'une autre je donne réellement, sans savoir pourquoi, le mauvais exemple.

— C'est tout simple, son père était un très galant homme, parfaitement apparenté; il a mis son fils dans le monde; une fois le pli pris, on a continué d'accepter de Ravil; d'ailleurs il me déplaît fort. Je ne l'ai jamais vu depuis le jour de ce drôle de duel du marquis et de M. de Macreane. Je ne sais ce que ce de Ravil peut me vouloir, et, à propos de ce mariage, on m'a cité hier un mot de lui qui le peint à ravir. Un pauvre garçon très peu riche lui avait obligamment ouvert sa bourse; voici comment de Ravil a reconnu cette obligation: « Qui diable, a-t-il dit, ce niais-là a-t-il filouté les deux cents louis qu'il m'a prêtés? »

— C'est odieux! — s'écria la duchesse.

— Je vais donc me débarrasser de cet homme, — reprit Gerald. — D'ailleurs quelquefois il n'est pas mauvais à entendre; cette langue de vipère sait tout, est au fait de tout. Attends-moi, chère mère, dans un instant je reviens peut-être enthousiasmé de ce cynique personnage. Tu es bien revenue tout-à-l'heure exaspérée contre le Macreane.

— Gerald, vous n'êtes pas généreux.

— Avoue, du moins, que, ce matin, chère mère, ni toi, ni moi, n'avons pas la chance, pour les bonnes reconnaissances.

Et M. de Senneterre alla rejoindre de Ravil qui l'attendait.

(La suite à demain.)

garanti à l'Autriche le *status quo* territorial.
M. Guizot, président du conseil. Je n'ai pas employé le mot *garanti*; j'ai dit que l'Angleterre voulait le maintien du *status quo*; c'est l'observation que j'ai déjà faite à M. Odilon Barrot.

M. Thiers. Je dis que vous avez fait entendre à la chambre que dans la question territoriale l'Angleterre était venue au secours de l'Autriche; qu'elle lui avait promis le maintien du territoire; et la chambre a pu croire que l'Angleterre avait agi dans cette circonstance comme l'aurait fait une puissance du Nord.

Les dépêches dont vous avez parlé ont causé, l'année dernière, un très vil dépit au cabinet autrichien; je le salue, M. de Metternich est un très-honorable patriote autrichien, mais il est fâcheux d'avoir à défendre une patrie dont les intérêts ne sont pas toujours conformes à l'humanité. M. de Metternich a voulu connaître l'opinion de l'Angleterre. Il a consulté le cabinet sur la question italienne; le cabinet anglais lui a répondu qu'il fallait respecter tous les territoires, les petits comme les grands. Il a ajouté: Ce ne sont pas seulement, et les prérogatives des gouvernements, c'est le droit de modifier leurs institutions, et que si on voulait employer la force, l'Angleterre s'y opposerait.

Voici ce qu'a dit l'Angleterre; et je vous demande néanmoins si ce langage ressemble à l'exposé que nous a fait avant-hier M. le président du conseil.

L'Angleterre a pris la position que je vous conseille de prendre; l'Angleterre a exigé le respect des territoires et des prérogatives des gouvernements, et elle a ajouté que si on employait la force, elle ne pourrait le voir avec indifférence.

Je vous le demande, messieurs, si la France et l'Angleterre s'étaient entendues, si elles avaient tenu le même langage, si elles s'étaient unies pour arrêter les Autrichiens, ou c'est été le danger?

L'Angleterre est populaire en Italie, parce qu'on sait qu'au lieu de s'opposer aux modifications gouvernementales, elle les a toujours encouragées. Je le sais, les Italiens veulent aller plus vite que la prudence ne le leur conseille, mais il y a un danger dans de pareilles circonstances?

Le danger, c'est que les princes ne résistent les concessions, les lassent trop tard, ou ne les donnent qu'insuffisantes, et qu'alors les peuples impatientes fassent à Florence et à Rome ce qu'ils font à Palerme. Pour cela, que devez-vous faire? au lieu de montrer aux peuples les princes comme ennemis, il fallait engager les peuples à attendre, leur assurer les concessions qu'ils réclamaient; c'est ce qu'on n'a pas fait. Je prends à l'appui de ce que j'avance une seule parole de M. le président du conseil.

Il a dit que, dans le pape, c'était le prêtre qui sauvait le souverain; c'est-à-dire qu'il ne faut pas séculariser le pouvoir; cela n'est pas. Ce qui fait notre espérance en Italie, est ce qui fait au contraire la difficulté. M. le président du conseil dit que c'est le prêtre qui sauvera le souverain, moi je dis au contraire que c'est le prêtre qui perdra le souverain.

Messieurs, la question est donc bien simple. Il ne s'agit pas de l'avenir de l'Italie je le souhaite prospère et glorieux; mais bornons-nous aujourd'hui à prendre la question où elle est. Il ne s'agit pas du remaniement de l'Italie, de la question des territoires, mais de l'indépendance des États dans la limite de leurs territoires actuels, et cette indépendance, c'est notre droit de la garantir, de la protéger comme notre intérêt.

Si maintenant il m'était permis de m'adresser aux Italiens eux-mêmes, je leur dirais: Soyez unis. Toscans, Romains, Génois, Piémontais, Napolitains, ne formez tous qu'une grande famille; peuples et princes, soyez unis. L'autel de la patrie doit être en ce moment pour l'Italie entière l'autel de la concorde où vous devez déposer pour vous, princes, tout ce qui, dans votre gouvernement, ne peut plus se concilier avec l'esprit du siècle; vous, peuple, tout ce que vous avez pu concevoir d'espérances prématurées.

Quand vous serez ainsi entendus de peuple à prince, soyez unis d'État à État. Ayez à Rome un seul pontife; que Charles Albert se déclare en Piémont le champion de votre indépendance, et si vous êtes attaqués jamais, comptez sur la France, dont la gloire est vieille, mais dont le cœur ne vieillit pas. Sur la France qui n'est ni abaissée, ni dégénérée, elle n'a dégrégué que dans ceux qui la croient faite à leur usage.

Et ce jour-là la France et l'Angleterre parleront en commun; elles oublieront leurs dissentiments pour parler ensemble le langage, non seulement de la liberté, de l'humanité, mais des traités; et ce jour-là vous serez sauvés.

M. Guizot, président du conseil, a répondu à M. Thiers. Voici le discours qu'il a prononcé:

Messieurs, l'honorable M. Thiers m'accordera une chose; c'est de retrancher de son discours un seul mot, auquel je ne puis répondre convenablement ni pour lui, ni pour moi.

Aucun de vous, aucun des partis qui divisent cette chambre, aucun des hommes qui ont eu le pouvoir n'a la prétention de faire la France à son usage; l'usage n'est la déshonneur en la servant suivant son cœur et son jugement. Voilà ce que j'avais à dire.

Il y a dans le discours de M. Thiers bien des points sur lesquels nous sommes d'accord. Quand il a parlé, en débutant, de ses sympathies pour l'Italie, il a exprimé mes sentiments comme les siens: nous avons aussi la prétention de savoir tous les services que l'Italie a rendus à la cause de la civilisation, de savoir toute la reconnaissance que nous lui devons, et nous nous tenons pour honorés de payer notre part de cette dette. Mais nous sommes obligés de porter dans nos sympathies plus d'attention, plus de réserve que ne le fait l'honorable M. Thiers dans la pleine liberté de son esprit et de sa situation.

Si l'honorable M. Thiers était à ma place et moi à la sienne, il serait aussi préoccupé que moi du danger à voir la guerre intervenir et compromettre le progrès des réformes italiennes. C'est parce que je tiens autant que M. Thiers à voir l'Italie prospérer, que je redoute toute mesure brutale. Je partage les sentiments que l'honorable M. Thiers a exprimés en ce qui concerne des rigueurs que j'appellerai des excès inutiles; mais seulement que l'honorable M. Thiers me permette de ne pas employer ces mots de maître impitoyable, de bourreau, de tyran. J'ai peur qu'un tel langage ne soit ni convenable ni utile à employer vis-à-vis des gouvernements que l'on veut rappeler à des sentiments de modération et de libéralisme.

Je n'ai pu aborder le fond, encore un point de fait à éclaircir. M. Thiers a parlé d'un renseignement que j'avais apporté à la chambre, à l'occasion d'une démarche faite par l'Autriche auprès des cabinets européens. Ni l'honorable M. Thiers ni moi ne pouvons montrer la dépêche. Elle n'est pas en notre pouvoir; je l'aurais ici, que je ne la communiquerais pas. Ce que je puis apporter à la chambre, c'est que l'Autriche, préoccupée, justement préoccupée du danger de la question du territoire, s'est adressée aux cabinets européens pour leur demander son droit de réprimer toute attaque et pour provoquer leur adhésion.

C'est cette adhésion qui m'a été donnée par le cabinet anglais, comme par les autres. J'affirme à la chambre que c'est là le sens, et peut-être les termes de la dépêche.

J'arrive à la question. L'honorable M. Thiers a dit que l'indépendance des États italiens devait être par nous soigneusement maintenue; il a dit que nous devions encourager et soutenir dans ces États les réformes intérieures. Je suis sur ces deux points exactement de son avis. J'affirme que tel est non seulement notre langage en ce moment, mais que tel est notre règle dans notre conduite et dans nos paroles.

Je ne veux pas fatiguer la chambre de nombreuses lectures; qu'elle me permette seulement de lui remettre sous les yeux un passage de la lettre adressée le 2 septembre à tous nos agents. Je disais dans cette lettre: « L'indépendance des États et de leurs gouvernements a pour nous la même importance; et est l'objet d'un égal respect. C'est la base fondamentale du droit international, que chaque État règle par lui-même et comme il l'entend, ses lois et ses affaires intérieures. Ce droit est la garantie de l'existence des États faibles, de l'équilibre et de la paix entre les grands États. En le respectant nous-mêmes, nous sommes fondés à demander qu'il soit respecté. »

Et je n'entends nullement, comme on a semblé l'indiquer, restreindre le sens de ces paroles à des réformes municipales ou administratives, à des améliorations purement locales. Quand les États de l'Italie croiront le moment venu d'opérer aussi des réformes politiques, j'affirmerai et soutiendrai leur indépendance, comme je l'ai fait dans les paroles que je viens de rappeler à la chambre.

Mais je n'ai pas cru qu'il me fût possible d'indiquer moi-même et d'ici quelles réformes peuvent être à opérer dans chaque État. J'ai pour leur indépendance assez de respect pour les laisser juges eux-mêmes des réformes à opérer et du moment où elles pourront être opérées.

Je crois, comme l'honorable M. Thiers, qu'en Europe l'ancien équilibre se déplace chaque jour entre les gouvernements absolus et les États constitutionnels; je crois comme lui que ces changements tournent au profit de la France, mais à une condition, c'est que ces tentatives constitutionnelles réussissent, c'est qu'il en sortira des gouvernements réguliers.

Ce qu'il y a de plus dangereux, de plus fatal pour la cause des réformes libérales, ce sont les entreprises infructueuses. Ce qui a le plus nuï au progrès de l'Italie, ce sont les révolutions de 1820 et de 1821; ces essais venus trop tôt, appuyés sur un mauvais principe, ont retardé le progrès de l'Italie.

Je n'ai pas envie de voir recommencer des fautes pareilles, je désire que l'esprit de réformes produise enfin quelque chose de sensé, de durable, et ce jour-là, je le répète, leur indépendance sera affirmée et maintenue par nous comme elle l'a été quand il s'est agi de réformes administratives et locales.

Une voix. A Parme et à Modène?

M. Guizot. L'interruption me rappelle que j'oubliais un point. L'honorable M. Thiers a parlé de la présence des Autrichiens à Parme et à Modène. C'est là un fait très irrégulier. C'est un fait qui devait être et qui est le sujet de vives réclamations; mais ces faits là n'ont pas toujours pour les États voisins les mêmes conséquences. C'est l'avis soutenu par M. Thiers, dans une brochure publiée en 1831.

Je ne fais pas cette citation pour le plaisir de mettre l'honorable M. Thiers en contradiction avec lui-même, mais enfin voici ce qu'il disait alors dans une question analogue à celle qui nous occupe: « Engager l'Autriche à se retirer de Modène, lui interdire le séjour des légations, engager Rome à entrer dans la voie des réformes, c'est tout ce que la France pouvait faire. La France avait tout risqué pour la Belgique; elle aurait tout risqué pour le Piémont, elle ne le devait pas pour Modène et Bologne. » Voilà ce qu'écrivait M. Thiers en 1831.

M. Thiers. Vous n'avez donc pas fait un pas depuis dix-sept ans. **M. Guizot.** Nous n'avons pas cru non plus dans les circonstances actuelles, que Modène fût l'égal de Rome, et que l'entrée des Autrichiens à Modène eût la même importance que leur entrée dans les États-Romains.

J'arrive au deuxième point traité par l'honorable M. Thiers, les réformes. L'honorable M. Thiers nous a dit: Encouragez, soulevez les réformes. Nous l'avons fait; la preuve en est dans les pièces qui ont été communiquées à la chambre et dans tous nos actes. Et qu'il me soit permis de m'attacher spécialement à l'une des critiques du préopinant.

L'honorable M. Thiers m'a reproché ce mot que j'ai prononcé avant-hier: « Peut-être à Rome le prêtre sauvera le souverain, » et il a en conclut que je m'étais opposé à la plus importante des réformes demandées, la sécularisation d'une partie du gouvernement romain. C'est au contraire sur cette réforme, que je regarde, ainsi que M. Thiers, comme la plus importante, qu'ont porté principalement nos efforts. Voici la lettre que j'écrivais à M. le comte Rossi, au moment où le pape venait de procéder à l'installation de la *Consulta d'Etat*.

M. le ministre donne lecture de cette lettre, dans laquelle il applaudit d'abord au discours d'ouverture de la consulte. Répondant à ceux qui ont cru y voir que le pape était décidé à ne pas admettre les laïques au gouvernement romain, il fait remarquer que les paroles du pontife ne disent rien de pareil, et il l'en félicite, car une telle résolution serait une grande faute et un grand danger; le pape se mettrait ainsi en lutte ouverte avec l'esprit de son temps, et il a besoin de toutes les forces que peut lui donner le parti des réformés modérés pour résister aux entraînements dont il est entouré.

L'honorable M. Thiers voit par le contenu de cette lettre que le pape a déjà introduit dans son conseil un laïque, et que tout porte à croire qu'il est décidé à en introduire d'autres, et aussi à séculariser autant que possible son pouvoir.

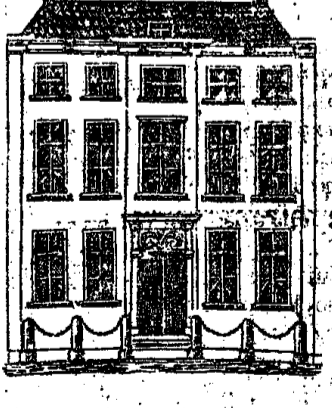
Quoi qu'il en soit, le gouvernement du roi soutiendra partout et toujours l'indépendance des États italiens.

A cela près, il n'y a rien de ce qu'a dit M. Thiers que nous ne soyons prêts à faire. Je tenais à dire à la chambre que les conseils que nous donne M. Thiers, nous les avons devancés. Peut-être serait-il plus populaire que nous en Italie; mais nous pouvons affirmer que la conduite du cabinet dans les États italiens a été en tous points conforme aux vrais intérêts du roi et à ceux de l'humanité.

Nous avons déjà dit hier qu'après de nouvelles observations présentées par M. Odilon Barrot, le § 5 a été mis aux voix et adopté.

ANNONCES.

A VENDRE OU A LOUER.



Une belle et spacieuse Maison, avec plusieurs appartements et salons bien distribués, grenier, offices, cave, jardin, et une grande maison au fond du jardin avec une sortie séparée, mais pouvant cependant, au choix de l'acheteur, être appropriée pour écurie et remise de voitures. Cette maison qui réunit tout ce qu'exige une habitation confortable et se distingue par une distribution spacieuse et bien entendue, est située sur une des plus beaux quais de La Haye. On peut prendre possession dès à présent et on a de plus la facilité de reprendre l'ameublement complet de deux salons. S'adresser au menuisier MAXWILL, sur le quai dit *Nieuwe Haven*, à La Haye.

Profondément pénétré des nombreuses marques de touchant intérêt qui lui ont été manifestées dans la perte si douloureuse qu'il vient de faire par la mort de son épouse ADELAÏDE EGGERMONT, le soussigné témoigne ici l'expression de sa vive reconnaissance, tant en son nom qu'en celui de sa famille.
 La Haye, 3 Février 1843. J. M. KIERDORFF.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN.
 composée par MALLARD, pharmacien à Paris.
 Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot: 2 fr. 50 c.; tous les pots portent le cachet et la griffe Mallard. Dépôt chez M. Cronan, souffleur, et Rensburg, à La Haye; Kerckhoff, à Amsterdam; Ch. Coucke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 2 Février.

| | Int. | COURS 1 fév. | OUVERT. | PRIMÉ |
|--------------------------------|-------|--------------|---------|--------|
| Dette active | 2 1/2 | 54 1/2 | 54 1/2 | 54 |
| Dito dito | 3 | 65 1/2 | 65 1/2 | 65 1/2 |
| Dito en liquidation | 3 | 65 1/2 | 65 1/2 | 65 1/2 |
| Dito dito | 4 | 84 | 84 | 84 1/2 |
| Dito des Indes | 4 | 84 | 84 | 84 1/2 |
| Syndicat | 3 1/2 | 83 1/2 | 83 1/2 | 83 1/2 |
| Dito | 3 1/2 | 83 1/2 | 83 1/2 | 83 1/2 |
| Société de Commerce | 4 1/2 | 162 1/2 | 162 | 162 |
| Act. du lac de Harlem | 5 | — | — | — |
| Chemin de fer du Rhin | 4 1/2 | — | — | — |
| Act. du chemin de fer Holland. | 5 | — | — | — |
| Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | 104 1/2 | — |
| Dito dito 1828 & 1829 | 5 | — | 103 1/2 | — |
| Inscript. au Grand-Livre | 6 | — | 65 1/2 | — |
| Certificats au dito | 6 | — | 66 1/2 | — |
| Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | — | 95 1/2 | — |
| Emprunt de 1840 | 4 | — | 85 1/2 | — |
| Id. chez Stieglitz et Comp. | 4 | — | 84 1/2 | — |
| Passive | — | — | — | — |
| Dette différée à Paris | — | — | 4 1/2 | — |
| Deferred | — | — | — | — |
| Ardoins | 5 | — | 16 | — |
| Dito intérieur à 6 m. | 3 | 25 1/2 | 25 1/2 | 25 1/2 |
| Coupons Ardoins | — | — | 11 1/2 | — |
| Obligations Goll. & Comp. | 5 | — | — | — |
| Dito métalliques | 5 | — | 97 1/2 | — |
| Dito dito | 2 1/2 | — | — | — |
| Inscriptions au Grand-Livre | 3 | — | — | — |
| France | — | — | — | — |
| Pologne | — | — | — | — |
| Brésil | — | — | — | — |
| Portugal | — | — | — | — |
| Obligations à Londres | 3 | — | — | — |

Bourse de Paris du 1 Février.

| | Int. | COURS 31 janv. | COMPT. | FIN COURANT |
|------------------------|-------|----------------|--------|-------------|
| France | — | — | 116 50 | 116 80 |
| Cinq pour cent | — | — | 74 25 | 74 30 |
| Trois pour cent | — | — | — | 75 20 |
| Emprunt Ardoins 3 p.c. | — | — | — | — |
| Anc. différée | — | — | — | — |
| Nouv. dito | — | — | — | — |
| Passive | — | — | — | — |
| Naples | — | — | — | — |
| Certificats Falconet | — | — | — | — |
| Pays-Bas | — | — | — | — |
| Dette active | 2 1/2 | — | — | — |
| Dette active | 5 | — | — | — |
| Dito | 3 | — | — | — |
| Banque belge | — | — | — | — |

Bourse d'Anvers du 2 Février.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % 15 1/2, 16 p. — Dette différée ancienne, — Passive 5 % — Lots de Hesse — Cours après 11 heures (2 heures). Ardoins sans variat.

Bourse de Londres du 31 Janvier.

3 % Cons. 89 1/2, 3/4 — 2 1/2 % Holl. 54, 54 1/2 — 4 % id. 85 1/2, 3/4 — Esp. 5 % 21, 21 1/2 — 3 % 31 1/2, 3/4 — Portug. 4 % 26, 27.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART:

D'Amsterdam à Rotterdam.

| DÉPART D'AMSTERDAM | DE HARLEM | DE VOEGELZANG | DE VEENBURG | DE WARMOND | DE LEIDE | DE VOORSCHOTEN | DE LA HAYE | DE ROTTERDAM | ARRIVÉE A ROTTERDAM |
|--------------------|-----------|---------------|-------------|------------|----------|----------------|------------|--------------|---------------------|
| 9-00 | 9-35 | 9-49 | 9-59 | 10-20 | 10-32 | 10-42 | 9-00 | 9-06 | 9-18 |
| 11-15 | 11-45 | — | — | — | 12-26 | — | 11-2 | 11-8 | 11-19 |
| 4-30 | 5-5 | 5-19 | 5-29 | 5-50 | 6-2 | 6-12 | 6-32 | 6-38 | 6-49 |
| 7-30 | 8-5 | 8-19 | 8-30 | 8-51 | 9-3 | 9-18 | 9-38 | 9-46 | 9-57 |

De Rotterdam à Amsterdam.

| DÉPART DE ROTTERDAM | DE SCHIEDAM | DE DELFT | DE HAARLEM | DE LA HAYE | DE VOORSCHOTEN | DE LEIDE | DE WARMOND | DE VEENBURG | DE VOEGELZANG | DE ROTTERDAM |
|---------------------|-------------|----------|------------|------------|----------------|----------|------------|-------------|---------------|--------------|
| 8-00 | 8-12 | 8-31 | 8-37 | 8-48 | 9-3 | 9-18 | 9-24 | 9-45 | 9-56 | 10-15 |
| 12-00 | 12-11 | 12-29 | — | 12-45 | — | 1-7 | — | — | — | 1-50 |
| 3-00 | 3-12 | 3-31 | 3-37 | 3-48 | 4-3 | 4-18 | 4-25 | 4-46 | 4-56 | 5-15 |
| 5-30 | 5-42 | 6-2 | 6-9 | — | — | — | — | — | — | 6-45 |
| 7-45 | 7-57 | 8-16 | 8-22 | 8-33 | 8-48 | 9-3 | 9-10 | 9-31 | 9-41 | 10-00 |

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — Commencant le 5 octobre 1847.

| D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM. | | | D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM. | | |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|--------------------|
| Départ d'Amsterd. | Départ d'Utrecht. | Arrivée à Arnhem. | Départ d'Arnhem. | Départ d'Utrecht. | Arrivée à Amsterd. |
| h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. |
| 7 45 | 8 55 | 10 35 | 7 10 | 8 50 | 10 — |
| 11 55 | 1 5 | 2 45 | 11 30 | 1 10 | 2 20 |
| 5 27 | 6 37 | 8 17 | 3 85 | 5 15 | 6 25 |

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spui, 75.
 Dépôt général à Amsterdam chez M. Schouffvold, et Filz, Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Raven Hoofdstee.